



## UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de l'Agora 91034 EVRY CEDEX

Tél : 01.60.78.15.57 - Fax : 01.60.77.96.94

E.Mail : udfo91@gmail.com - Site : www.udfo91.fr

### RESOLUTION DE LA CE DE L'UD FO 91 du 8 mars 2018

#### A propos de la réforme sur la Formation professionnelle

Mme Pénicaud n'a pas mis longtemps à dévoiler ses véritables intentions en matière de réforme de la Formation professionnelle. Les « lignes rouges » ont été allègrement franchies avec un mépris total pour les négociations qui viennent d'avoir lieu.

1/ Fusion du CIF avec le CPF :

C'est la liquidation définitive du CIF et des droits qui s'y rattachaient.

2/ Monétisation du CPF :

Le crédit d'heures (plafonné à 150 heures alors que 400 heures sont nécessaires pour permettre des formations vraiment qualifiantes) est transformé en un pactole financier variable selon le degré de qualification des salariés et selon la bonne volonté des entreprises.

3/ Collecte des cotisations patronales par les URSSAF :

Les fonds seront ensuite transmis à la Caisse des dépôts et consignations donc mis sous le contrôle de l'Etat.

4/ Remplacement des OPCA par des « opérateurs de compétence » dont la gouvernance sera assurée par une agence nationale où siègeront l'Etat, les interlocuteurs sociaux et les Régions :

C'est la fin de la gestion paritaire entre représentants des salariés et du patronat.

L'UD FO 91 partage entièrement l'appréciation portée par la Confédération en réaction à ces annonces :

*« Pour FO, pas question que l'individu se retrouve seul dans la jungle des organismes de formation, ni qu'il ait à payer sa formation de sa poche, faute de financement. Pour cela, il est essentiel de maintenir le rôle d'intermédiation des OPCA, organismes paritaires qui accompagnent les salariés dans leur démarche. » (...) FO « s'opposera à toute velléité de transformer ces heures (du CPF) en euros, dans l'optique que le salarié puisse acheter directement sa formation auprès d'un organisme. » (...) « la monétisation du CPF, c'est une baisse des droits des salariés avec une réduction du nombre d'heures financées. »*

A la lumière des objectifs poursuivis par le gouvernement, tout à fait prévisibles, la CE de l'UD FO 91 estime que la signature de l'accord paritaire sur la formation professionnelle a été une erreur et qu'elle permet au gouvernement de franchir une étape supplémentaire, après les ordonnances contre le Code du Travail, dans la remise en cause des droits individuels et collectifs des salariés et dans la destruction de la Formation professionnelle au sein de l'Education nationale et de l'AFPA comme l'ont à juste titre démontré nos syndicats de la FNEC-FP FO concernés (SNETAA FO, SNFOFPA).

Il est temps maintenant de tirer un bilan de cette nouvelle agression du gouvernement contre les garanties collectives et de préparer la riposte contre l'offensive d'ensemble du gouvernement contre tous les droits et acquis des salariés, transformer le « big-bang » en boomerang, c'est-à-dire organiser la mobilisation inter-professionnelle.